



COMMUNIQUE DE PRESSE du 16 avril 2015

Avis relatif au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles dans les transports en commun : le Haut Conseil à l'Égalité appelle à un plan national d'action pour dire stop sur toute la ligne

Le HCEfh remet ce jour son Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun à Madame Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, en réponse à sa saisine commune avec Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

Le phénomène de harcèlement sexiste et de violences sexuelles recouvre **une grande variété d'actes** qui s'inscrivent dans un continuum des violences, dont **certaines sont punies par la loi (ex : injure), et d'autres non (ex : sifflement, commentaire). Toutes les utilisatrices des transports ont déjà été victimes, mais toutes ne l'ont pas identifié comme tel.** Les jeunes femmes sont particulièrement concernées.

Le phénomène est violent et a des conséquences quotidiennes sur la vie des femmes, d'autant plus qu'elles représentent 2/3 des usager.ère.s des transports. Parce qu'ils suscitent de la peur, du stress, de l'impuissance ou de la colère, les agresseurs créent **une pression psychologique forte, qui peut affecter la santé des femmes.** Cette pression permanente **entrave la liberté des femmes** car en conséquence, elles accommodent souvent leur quotidien : trajets, modes de transport, horaires de sortie, attitudes ou tenues vestimentaires sont revu.e.s pour tenter d'y échapper. Le harcèlement sexiste et les violences sexuelles sont **autant de rappels à l'ordre** qui visent, consciemment ou non, à exclure les femmes de l'espace public.

Bien que massif, **le phénomène est mal connu et largement minimisé ou normalisé.** Dans ce **premier Avis institutionnel sur le sujet**, le HCEfh appelle à une action déterminée de l'Etat, des collectivités territoriales et des sociétés de transport. Il recommande un **Plan national d'action « Stop au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles sur toute la ligne »** qui repose sur 3 orientations et 15 recommandations :

- **ORIENTATION N° 1 : Définir et mesurer le harcèlement sexiste** et les violences sexuelles dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun. La connaissance tant quantitative que qualitative du phénomène est encore trop partielle ;
- **ORIENTATION N° 2 : Agir au niveau des opérateurs de transports**, en adaptant les systèmes d'alerte déjà existants, en formant les professionnel.le.s potentiel.le.s témoins de violences, en expérimentant des solutions innovantes dans l'organisation des transports ou encore en étant vigilant.e.s aux publicités dégradantes pour l'image des femmes ;
- **ORIENTATION N° 3 : Agir au niveau des pouvoirs publics** afin de faire mieux connaître, reconnaître et reculer le phénomène, par une grande campagne nationale de sensibilisation, une meilleure application de la loi et par une éducation à l'égalité à l'école intégrant cette problématique.

Le Plan permettra de mieux connaître le phénomène, pour mieux le reconnaître et le combattre. Maillon clé de la liberté des femmes, les transports ne doivent plus être la chasse gardée des harceleurs, mais le **véhicule de la mixité et de l'égalité.**

Pour retrouver les 15 recommandations du Plan et l'Avis dans son intégralité : bit.ly/1JJVR95

Contact : Claire Guiraud - Responsable des études et de la communication
06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - claire.guiraud@pm.gouv.fr

Le HCEfh a été créé par décret du Président de la République en janvier 2013. Cette instance consultative indépendante placée auprès du Premier ministre est composée de 73 membres : représentant.e.s d'association, personnalités qualifiées, élu.e.s, représentant.e.s de l'Etat, Hauts fonctionnaires. Le HCEfh a pour mission la concertation, l'évaluation des politiques publiques, l'animation du débat public et la formulation de propositions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.